



Assurances prêt immobilier

Par **ASSENS_old**, le **12/07/2007** à **16:46**

J'ai signé une demande de prêt avec ma banque fin janvier 2007, pour un achat immobilier. dont la construction sera terminée 1er trimestre 2009

Depuis février 07 on me prélève les frais d'assurances pour cette demande de prêt qui est d'un montant de 21€ par mois

Ce prêt ne sera débloqué que vers la fin 2008, car pour les appels de fonds je vais d'abord me servir de mes propres fonds.

Je ne pense pas avoir été informé de cette clause et vous demande de me renseigner si je dois vraiment payer cette assurance avant de me servir de ce prêt.

Vous remerciant

Par **hanan**, le **12/07/2007** à **17:36**

bonjour,

référez vous aux clauses générales de votre contrat de prêt.. cela devrait être indiqué... s'il n'en est fait aucune mention, votre banquier a alors manqué à son devoir d'information...